

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Riez à 10h00 sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	17 + 2	19
Total des voix : 23		

Etaient présents :

13 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Jean-Pierre BAGARRE : Aiguines ; Bernard CLAP : Trigance ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Jean-Pierre HERRIOU : Moissac-Bellevue ; Robert LAURENTI : Valensole ; Philippe MARANGES : Castellane ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; Laurence DEPIEDS : Saint Martin de Brômes ; Laurent GUIOU : Esparron de Verdon ; Jacques AVANIAN : Artignosc-sur-Verdon ; Antoine FAURE : Aups ; Corine PELLOQUIN : Bauduen ; Magali STURMA-CHAUVEAU : Rougon.

1 représentant du Conseil Régional PACA (porteur de 3 voix) : Jean-Charles BORGHINI.

Date de convocation
03/07/2025

2 représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) : Claude BONDIL : Conseil départemental des Alpes de Haute Provence ; Nathalie PEREZ-LEROUX : Conseil départemental du Var.

1 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (porteurs d'1 voix chacun) : Michèle BIZOT-GASTALDI : communauté de communes Alpes Provence Verdon.

Ont donné pouvoir : 2 délégués porteurs d'1 voix : Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Bernard CLAP, Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon agglomération) à Claude BONDIL.

### Convention de partenariat quadriennal 2025-2028 avec l'association Vélo Loisir Provence

*Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon ;*

*Vu le budget principal du Parc naturel régional du Verdon ;*

Le Parc naturel régional du Verdon, à travers sa commission écotourisme, œuvre depuis plus de dix ans en faveur du développement du tourisme à vélo, dans le cadre de sa politique d'itinérance douce. Cette démarche vise à encourager un tourisme respectueux des territoires, en favorisant la mobilité douce, la dé-saisonnalisation de la fréquentation, la mise en réseau des acteurs locaux et la valorisation des patrimoines naturels, culturels et paysagers.

Cette action s'inscrit pleinement dans le développement de l'écotourisme et répond à l'orientation 11 de la nouvelle Charte 2025–2040 : « *Rechercher l'équilibre entre économie touristique, vie locale et respect des patrimoines* », et plus précisément à la mesure 11.1 : « *Construire une offre d'écotourisme fondée sur la découverte, la rencontre et le respect des territoires* ».

Depuis 2013, cette dynamique s'appuie sur un partenariat structurant avec l'association Vélo Loisir Provence, renouvelé jusqu'à présent tous les trois ans par voie de convention. Grâce à l'animation assurée par l'association, cette collaboration s'est progressivement enracinée sur l'ensemble du territoire du Parc. Elle permet de renforcer les liens entre professionnels du tourisme et collectivités locales, contribuant ainsi à la structuration d'une offre cohérente et durable autour du vélo.

Depuis l'extension en 2013 de Vélo Loisir Provence au territoire du Verdon, le Parc assure la vice-présidence de l'association aux côtés du PNR du Luberon. Une convention pluriannuelle de partenariat unit les 3 structures pour la réalisation des projets du « Verdon à vélo ».

L'association a modifié sa gouvernance votée en assemblée générale extraordinaire à Saint –Julien le Montagnier en juin 2024 : un comité de direction a été mis en place avec 4 collèges (professionnels organismes locaux de promotion et d'animation, collectivités locales, usagers ou représentants d'usagers) et 3 co-présidents.

Le bilan de la convention 2022-2024 a été établi en début d'année avec l'association et a été présenté aux élus référents le 5 mars 2025.

La nouvelle convention quadriennale 2025-2028 s'inscrit dans la continuité des actions de la précédente avec une part dédiée au vélo quotidien qui augmente petit à petit. Les axes de travail abordés dans la convention sont les suivants :

- Développement des partenariats
- Création d'itinéraires de découverte touristique
- Accompagnement au développement des équipements publics
- Préconisations pour le développement de l'intermodalité
- Développement, animation du réseau de prestataires et déploiement de la marque Accueil Vélo
- Outils de communication, de promotion, événementiel

Un bilan des actions menées au cours de la période 2022-2024 sont présentés, ainsi que les axes et les actions prévues pour la nouvelle convention.

L'objectif de la délibération est de valider la convention de partenariat 2025-2028 et de voter la cotisation à l'association Vélo Loisir Provence pour l'année 2025 pour un montant de 8 000 €

Ce montant correspond aux frais de cotisation permettant au Parc d'être membre actif de la gouvernance de VLP.

La cotisation est versée pour une période de 1 an (2025), renouvelable chaque année pendant la durée de la convention (4 ans).

Considérant que les crédits sont inscrits au budget primitif du syndicat mixte,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (Nathalie PEREZ-LEROUX, co-présidente suppléante de l'association VLP ne prenant pas part au vote), les membres du Bureau décident :

- d'approuver la convention de partenariat quadriennale 2025-2028 avec l'association Vélo Loisir Provence pour la mise en œuvre du projet du « Verdon à vélo » ;
- d'approuver la cotisation 2025 à l'association Vélo Loisir Provence pour un montant de 8 000 € ;
- d'autoriser le Président à signer la convention ainsi toute pièce utile à la réalisation de l'opération ;
- de déléguer le Président et les élus référents pour représenter le Parc aux différentes instances de l'association (bureau, conseil d'administration, assemblée générale) ou à défaut les techniciens référents en charge du projet.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits  
Suivent les signatures  
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le  
et publication le



DEL25\_07\_B6\_11